

PENSIONS—*Suite.*

- Fraternité des hommes invalidés—L'hon. M. Griesbach, 60.
- Fraude, conséquence de l'abolition du délai alloué pour demander une pension—M. Thompson, 185, 187.
- Gratification pour service de guerre, maintien de la—M. Walker, 413, 414.
- Hommes acceptés comme étant aptes au service se virent refuser une pension à cause d'invalidité antérieure à l'enrôlement—L'hon. M. Griesbach, 56—M. Thompson, 148—M. MacNeil, 357, 358, 363, 364—M. Paton, 501.
- Imputabilité *vs* aggravation—L'hon. M. Griesbach, 55, 57—M. Reilly, 250—M. MacNeil, 370.
- Imputabilité, seul motif d'appel—M. Topp, 214, 218, 219—M. Reilly, 224—M. Topp, 306, 307, 308.
- Imputabilité attribuable au service, 13—L'hon. M. Griesbach, 54, 55, 56—M. Reilly, 251, 254, 255—M. MacNeil, 396, 403—M. Walker, 436, 437—M. Hind, 456, 457, 461 à 465, 470, 471.
- Imputabilité admise par deux ans de pension ou de traitement—M. MacNeil, 408.
- Incapacités provenant d'invalidités de guerre seront imputées au service actif—M. MacNeil, 361, 362, 410—M. Paton, 503.
- Indemnité de pension devrait être permanente—M. Myers, 7, 9—Mlle Jaffray, 10—M. Thompson, 192, 193—M. MacNeil, 344 à 348—M. Hind, 457.
- Indemnité (Pension) permanente, motif pour—M. Myers, 7, 9—Mlle Jaffray, 10—M. Thompson, 193, 194—M. MacNeil, 345, 346, 347, 348, 349—M. Hind, 456.
- Intention du Parlement pas observée par la C.D.P.—M. MacNeil, 349, 355 à 358, 367—M. Macpherson, 428.
- Interprétation de la loi des pensions—M. Thompson, 146 à 154—M. Reilly, 224 à 229, 231, 250 à 263, 266, 267, 268, 273, 275, 277, 278, 279—M. Topp, 309—M. Belton, 311, 312, 313—M. MacNeil, 350, 355, 357, 370, 371, 375, 376, 377—M. Macpherson, 428, 429—M. Paton, 500.
- Interprétation sympathique de la loi des Pensions—L'hon. M. Griesbach, 54—M. MacNeil, 351.
- Invalidité, définition de—M. MacNeil, 370, 403.
- Invalidité antérieure à l'enrôlement, évaluation de—M. MacNeil, 409.
- Invalidité "évidente" empêche l'octroi de la pension—M. Thompson, 146.
- Jugements, signature de, et raisons pour—M. Paton, 328 à 334.
- Jurisdiction du Bureau Fédéral des Appels—M. Topp, 212 à 218, 223—M. Reilly, 224 à 228, 231 à 236, 245, 246, 247, 250 à 258, 273 à 278—M. Topp, 306 à 309—M. Belton, 311 à 314—M. Paton, 328, 329, 330, 331,

PENSIONS—*Suite.*

- 336 à 343—M. MacNeil, 358 à 361—M. MacQuarrie, 414, 416, 420—M. Macpherson, 428, 429.
- Le fait d'être reconnu apte au service n'annule pas les restrictions dans l'octroi de pensions—M. Thompson, 148, 149.
- Le gain des veuves n'est pas considéré dans l'octroi de la pension—M. Thompson, 162, 163, 170, 171—M. MacNeil, 394.
- Les Commissaires des Pensions devraient être relevés de leurs fonctions—M. MacNeil, 367, 446.
- Les vétérans n'ont aucune confiance dans la C.D.P.—M. MacNeil, 363, 364—M. Macpherson, 429, 430—M. Walker, 437, 438.
- Limite de délai, minimum pour une pension—Dr Kee, 316, 319, 320.
- Limite de délai pour demande de pensions—M. Thompson, 158, 159, 160, 185, 186, 188—M. Paton, 333, 334—M. MacNeil, 410.
- Législation pour cas individuels est dangereuse—L'hon. M. Griesbach, 53.
- Loi observée par la C.D.P.—M. Thompson, 146.
- Maladies vénériennes considérées comme preuve d'inconduite—M. Thompson, 152, 153.
- Maladies vénériennes, pratique de la C.D.P. concernant le cas de—M. Paton, 343.
- Mariage contracté après apparition de l'invalidité, pension refusée—M. MacNeil, 388, 389, 390.
- Mariage, permis pour pensionnaire—M. MacNeil, 391, 392, 393.
- Mariage raisonnablement prudent, après licenciement—M. MacNeil, 390 à 393, 408—M. MacQuarrie, 414, 416, 420—M. Macpherson, 429—M. Hind, 447, 455, 456—M. Arthurs, 470, 471.
- Mécontentement des vétérans à l'égard de l'administration de la loi des pensions—M. MacNeil, 350, 351, 352, 367—M. Church, 493, 494—M. Paton, 500.
- Médecins-conseils de la C.D.P.—M. Paton, 506, 507.
- Mère dont le mari est invalide devrait être considérée comme mère-veuve—M. Thompson, 170—M. MacNeil, 386, 396.
- Mères veuves, deux catégories de—M. Thompson, 169, 170.
- Mères-veuves, dépendants futurs—M. Thompson, 169, 170.
- Mères-veuves et veuves qui sont dépendantes devraient être traitées de la même manière.—M. MacNeil, 394, 395, 400, 402.
- Mères-veuves, parent, ou personnes à la place de, aucune déduction de la pension des—M. MacNeil, 393, 394, 400.
- M. V. S., aggravation par le service devrait être reconnue et la pension continuée.—M. MacNeil, 401.
- Mise en commun des pensions des enfants.—M. Thompson, 192.—M. MacNeil, 395, 401.